



Wallonie

## URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **M. et Mme KAMBOURIS-BRACHOTTE** demeurant à Aiseau, rue du Panama 51.

Le terrain concerné est situé à **PRESLES**, rue **Grande\*** n° **Lot 5** et cadastré section **C** n° **492g**.

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale (avec écarts)** et présente les caractéristiques suivantes :

- type pavillonnaire comprenant un volume principal et un volume secondaire ; .....
- **écarts aux prescriptions urbanistiques relatifs à la destination (garage incorporé au volume secondaire) et à l'implantation (dégagements latéraux de 2 m au lieu de 3 m minimum) ; ..**

Le dossier peut être consulté les **lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h** (*excepté entre le 16/07 et le 15/08/2019 – suspension des mesures particulières de publicité en vertu de l'article D.I.16 - §1*) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be), dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/08/2019 au 30/08/2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aiseau-presles.be](mailto:urbanisme@aiseau-presles.be)

Roselies, le 02 août 2019

Par ordre,

La Directrice générale f.f.,  
(s) S. DUVIVIER

Le Bourgmestre f.f.,  
(s) J-P. DEPREZ